

Initiatives ministérielles

2. Des représentants des groupes de cotisants et de pensionnés ont-ils été consultés au sujet des hypothèses économiques utilisées dans les évaluations actuarielles de ces comptes et, dans la négative, (i) pour-quoi pas, (ii) le gouvernement prévoit-il changer sa façon de procéder à cet égard et, dans la négative, pourquoi pas?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiseleur (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

— Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui a deux objectifs. Tout d'abord, il tend à mettre un terme aux grèves dans le secteur public qui perturbent sérieusement les services essentiels offerts aux Canadiens et causent de graves torts à d'importants secteurs de l'économie canadienne.

De façon plus générale, il met en oeuvre le programme de restriction des rémunérations dans le secteur public que le ministre des Finances a annoncé dans son budget du 26 février 1991.

Monsieur le Président, permettez-moi de me pencher au départ sur une question qui touche de très près ce projet de loi. La Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré hier que le gouvernement n'avait pas fait tous les efforts raisonnables au sens de l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique pour négocier une convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Selon moi, toutes nos négociations avec les syndicats respectent la loi. La décision de la commission dans le cas des négociations avec l'Alliance m'a surpris, étant donné que nous avons été en mesure de conclure des ententes avec quatre autres syndicats visés par notre politique de restrictions salariales.

Dans le cas de l'Alliance de la Fonction publique, nous avons consacré 60 jours aux négociations proprement dites et 30 jours à la conciliation. Quoiqu'il en soit, afin d'être absolument certain de respecter la décision rendue hier par la Commission des relations de travail dans la fonction publique, j'ai demandé à mes collaborateurs de signaler à M. Bean qu'ils étaient disposés à retourner à la table de négociation sans poser de conditions préalables.

En ce qui concerne la question des augmentations salariales, le gouvernement entend s'en tenir à la formule «zéro—trois» prévue dans le projet de loi C-29.

Je tiens à préciser très clairement qu'il n'y aura aucune augmentation salariale cette année et que l'augmentation s'établira à 3 p. 100 l'année prochaine.

Ces offres sont, bien entendu, très limitées et je comprends qu'elles puissent être exaspérantes, mais permettez-moi de rappeler à nouveau aux députés qu'encore hier, à Montréal, 900 employés de l'Atelier Angus ont été licenciés. C'est là la dure réalité à laquelle nous faisons face.

[Français]

Il nous faut en outre, monsieur le Président, aller de l'avant avec ce projet de loi. Nous ne pouvons pas attendre les résultats de la reprise des discussions à la table des négociations.

La Loi sur la rémunération du secteur public autorise la négociation des questions non pécuniaires cette année. En conséquence, j'ai demandé à mes agents d'inviter les négociateurs de M. Bean à retourner à la table des négociations.

Monsieur le Président, le gouvernement doit régler le problème créé par la grève générale déclenchée par des dirigeants de l'Alliance, grève qui met en péril les services essentiels à assurer aux Canadiens et grève qui perturbe certains secteurs clés de l'économie.

Ainsi, les terminaoux céréaliers ne peuvent plus manutentionner la récolte de cette année. Des entreprises parlent de mise en disponibilité imminente en raison des retards dans les livraisons. De plus, sur les lignes de piquetage, les Canadiens l'ont vu, des grévistes ont usé de violence et d'intimidation à l'égard d'employés qui désiraient travailler et qui ont le droit de travailler et qui étaient d'ailleurs, dans certains cas, tenus légalement de le faire.

Le syndicat est parvenu de cette manière à faire fermer des immeubles fédéraux et à priver les citoyens de certains services. Les limites du raisonnable ont été dépassées ainsi qu'en attesteront les injonctions que nous avons obtenues. La situation, monsieur le Président, ne saurait durer. Il y va de l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne.